

Blé de printemps	150 ml/décitonne de semences
Orge d'automne	150 ml/décitonne de semences
Orge de printemps	150 ml/décitonne de semences
Seigle	150 ml/décitonne de semences
Triticale	150 ml/décitonne de semences
Avoine	150 ml/décitonne de semences

Instructions particulières

Les semences traitées doivent toujours être stockées à l'écart des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Tenir hors de portée des enfants ; ne pas utiliser comme fourrage ou dans l'alimentation. Ne pas mélanger avec des semences non traitées et ne pas traiter ultérieurement.

Les sacs contenant des semences désinfectées doivent être identifiés par une étiquette.

Vous obtiendrez des autocollants appropriés pour l'étiquetage conforme à la loi des semences traitées auprès de votre fournisseur ou des spécialistes en désinfection de BASF.

Il est recommandé de ne pas transporter de semences désinfectées avec le produit Rubin Plus sur un moyen de transport servant aussi pour le transport de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux.

Tolérance

Rubin Plus est très bien toléré par toutes les céréales.

Toute désinfection et tout stockage est conditionné(e) par l'utilisation de semences correctement séchées sans abrasion ou teneur en poussières, sans endommagement mécanique, présentant un bon pouvoir germinatif et de pousse.

Dans des conditions de stockage correctes et avec des semences saines et de bonne qualité, il est possible de procéder à une désinfection avec Rubin Plus avant le stockage et d'entreposer plus longuement les semences désinfectées.

Nous conseillons de ne pas entreposer longuement des semences dont la capacité germinative est inférieure à 90 % et le pouvoir de pousse amoindri.

En cas d'entreposage plus long, il faut de manière générale tenir compte du vieillissement naturel indépendant du produit de désinfection et d'une éventuelle diminution du pouvoir germinatif et de pousse de la céréale pour déterminer la densité d'ensemencement.

AUTORISATIONS

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Grande culture			
Orge	Charbon nu de l'orge, Infestation des plantules par le Fusarium, moisissures des neiges, maladie striée de l'orge	Dose d'application : 0,15/100 kg de semences Application : traitement des semences.	1,2,3
Avoine	Infestation des plantules par le Fusarium, moisissures des neiges	Dose d'application : 0,15/100 kg de semences Application : traitement des semences.	1,2,3
Seigle	Infestation des plantules par le Fusarium, moisissures des neiges	Dose d'application : 0,15/100 kg de semences Application : traitement des semences.	1,2,3
Triticale	Infestation des plantules par le Fusarium, moisissures des neiges	Dose d'application : 0,15/100 kg de semences Application : traitement des semences.	1,2,3
Blé	Infestation des plantules par le Fusarium, moisissures des neiges, carie ordinaire	Dose d'application : 0,15/100 kg de semences	1,2,3

		Application : traitement des semences.	
--	--	--	--

Consignes générales / agronomiques :

- 3 Les sacs contenant les semences traitées doivent être identifiés par une étiquette portant l'inscription suivante :
 - Semences traitées avec un désinfectant. Ne pas ingérer ! Il est interdit d'utiliser les restes de semences désinfectées comme fourrage ou pour l'alimentation, même après les avoir lavés.
 - Le nom, les substances actives et les phrases types pour les précautions en matière de sécurité du produit désinfectant des semences.
 - Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées doivent être complètement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées soient également incorporées en bout de sillon.
 - Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes les semences traitées accidentellement répandues.

Consignes relatives à la protection des utilisateurs :

- 1 Les sacs contenant les semences traitées doivent être identifiés de la façon suivante : « Toujours porter des gants pour ouvrir les sacs de semences et lors du chargement du semoir. Éviter la formation et l'inhalation de poussières. »
- 2 Lors de la désinfection des semences : porter des gants de protection + un vêtement de protection. Les équipements techniques utilisés lors de la désinfection des semences (p. ex. systèmes fermés) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Technique d'application**I. Miscibilité**

Une dilution à l'eau permet une répartition plus régulière sur la monograine et peut optimiser la viscosité du désinfectant. Elle est généralement conseillée. Par ailleurs, Rubin Plus est miscible avec tous les désinfectants à l'eau courants. Le réglage

devrait se faire sur un volume total de 400-500 ml/décitonne de semences. Après une dilution du désinfectant, veuillez tenir compte du fait que le liquide désinfectant doit être mélangé soigneusement après une pause d'application du désinfectant. Pour assurer une homogénéisation optimale des différents produits entrant dans le mélange de cuve, nous conseillons l'utilisation d'une cuve de prémélange appropriée.

Il n'est pas nécessaire en général de respecter un ordre particulier lors du mélange des différents produits. Les désinfectants en micronutriments ne sont pas entièrement compatibles avec Rubin Plus et peuvent poser problème dans le mélange avec Rubin Plus. Si NutriSeed est utilisé, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque 150 ml/dt de Rubin Plus sont d'abord dilués dans 250 ml/dt d'eau. Ajouter ensuite NutriSeed en remuant constamment.

La bouillie de désinfectant ainsi fabriquée peut être pulvérisée avec tous les appareils de désinfection usuels.

Toujours préparer uniquement la quantité de bouillie de désinfectant nécessaire pour le jour d'application.

Rubin Plus n'est pas miscible avec des solvants ou des produits contenant des solvants. Pour les travaux de nettoyage avec Isopropanol, veillez à ce que Rubin Plus n'entre pas en contact direct avec ce solvant. Cela est possible par un rapide rinçage à l'eau.

II. Technique de désinfection

Les désinfections à l'eau peuvent se déposer après des temps d'arrêt prolongés. Il faut donc homogénéiser soigneusement le produit avant d'en prélever.

Nous conseillons de rincer rapidement à l'eau le système de canalisation avant d'effectuer des pauses de désinfection supérieures à 60 minutes. Le liquide de rinçage utilisé peut être réutilisé pour de nombreuses autres opérations de rinçage ou une nouvelle utilisation ultérieure du produit.

Pour une action pleinement efficace du produit, il faut respecter la dose d'application recommandée ici et s'assurer que le désinfectant soit réparti de manière régulière sur les graines en réglant correctement l'appareil (post-mélangeable suffisant par exemple).




Il est nécessaire de régler exactement le dosage de l'installation avant de procéder à la désinfection. Le produit se laisser encore très bien préparer à des températures en dessous de zéro mais il ne doit pas être soumis au gel. L'ensemencement peut commencer 5 à 7 heures après la désinfection.

III. Utilisation des quantités restantes

Conserver les éventuels restes de produit dans les conteneurs originaux en les fermant bien et les utiliser lors de l'opération de désinfection suivante.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Marquage abrégé	GHS07	GHS08	GHS09
Symbole			
Indication de dangers	Prudence dangereux	Effets néfastes sur la santé	Danger pour le milieu aquatique

Mot-clé : Attention

Mentions de danger

EUH208	Peut provoquer des réactions allergiques. Contient : 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ON
EUH 401	Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage.
- P201 Se procurer les instructions particulières avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P264 Se laver soigneusement les parties du corps souillées après manipulation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P308 + P311 EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P332 + P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Stocker à l'écart des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Tenir hors de portée des enfants et conserver dans son emballage d'origine fermé. Respecter les mesures de précaution générales concernant le maniement des produits phytosanitaires ainsi que les remarques relatives à l'élimination des restes de la préparation.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Centre d'information toxicologique de Zurich, téléphone 145 ou 044 251 51 51

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

CONSIGNES D'APPLICATION GENERALES / RESPONSABILITE

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes), la technique de pulvérisation, etc.

Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l'efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites

conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant dans le présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.